



# Compte-rendu Conseil de quartier République 28 mai 2019

## **Collège Elus :**

Présents : M. PERIDON, Mme FOURGEUX, Mme KOZAK,

Excusé : Mme FLEURY, M. LERAY

## **Collège habitants :**

Présents : Mme CHARLES, M. GAILLARD, M. KLEIN, M. LUTTMANN,

Excusés : M. SAGUET

Absents : M. ANDRE, Mme VINOT

## **Administration :**

Présente : Mme LACOMBE-CORDIER

Le compte rendu précédent est adopté sans réserve ni remarque particulière.

### **1 - Déchets place de l'an 2000**

Une information intéressante est communiquée par les habitants sur l'origine du dépôt sauvage permanent situé à proximité de la pharmacie.

Cette information intéressante recoupe les informations de la ville et va permettre d'intervenir auprès du syndic de la copropriété concernée pour remédier à cet état de fait.

#### **1 bis-** Point sur l'implantation de conteneurs enterrés côté ex fromagerie.

Un projet d'implantation de conteneurs enterrés est en discussion de l'autre côté de la place (côté Franprix). Des discussions ont eu lieu avec le SIVOM et l'OPH mais ce-dernier connaît des mouvements d'interlocuteurs conséquents ce qui nous conduit à devoir rediscuter le projet avec de nouveaux interlocuteurs.

### **2 - Délai d'intervention de véhicules " Tampons "**

La réglementation prévoit qu'il est interdit de laisser un véhicule stationné au même endroit, sans bouger, plus de 7 jours consécutifs (Article R417-12 Code de la route).

A partir du moment où le véhicule est déplacé, même de quelques centimètres, la durée de 7 jours repars à zéro.

Les véhicules sont retirés dans l'ordre de leur signalement, s'il n'y a pas de dangerosité.

Pour les véhicules brûlés, on essaye de les faire retirer au plus vite.

Déjà 51 mises en fourrières depuis janvier 2019 sur la commune.

L'enlèvement n'est pas immédiat, cela nécessite une procédure (enregistrement, attente des 7 jours, etc...).

En dehors des urgences, où il faut retirer une voiture immédiatement, la fourrière intervient quand il y a plusieurs voitures à enlever.

Actuellement à titre d'information il y a une liste de 12 voitures qui doivent être enlevées prochainement.

### **3 - Pose de miroir: Angle rue des Vignes / rue de Verdun**

D'une façon générale, les services de la municipalité ne sont pas favorables à la multiplicité de poses de ce type de panneaux, sauf situation spécifique le justifiant.

A l'approche de carrefours équipés de ce dispositif, il apparaît que les conducteurs ont tendance, pour autant qu'aucun autre véhicule ne soit visible sur le miroir, à ne pas ralentir.

Une problématique de haies qui cachent la visibilité au Stop est évoquée. Vérification sera effectuée par les services de la mairie et contact sera pris avec le propriétaire de la haie afin que celle-ci soit taillée.

### **4- Stationnement à proximité de carrefours et entrées de garages**

Il apparaît qu'aucune réglementation spécifique concernant les distances à respecter n'existe, l'article du code de la route indique : que « sont notamment considérés comme dangereux, lorsque la visibilité est insuffisante, l'arrêt et le stationnement à proximité des intersections de routes, des virages, des sommets de côte, et des passages à niveau ».

La réalité de la dangerosité ou de la gêne à proximité d'un carrefour est laissée à l'appréciation de l'agent verbalisateur. Mais dans tous les cas le stationnement à proximité d'un carrefour sera considéré soit comme gênant, soit comme dangereux comme le stipule l'article article 417-9 du Code de la route cité ci-dessus.

En ce qui concerne les entrées de garage : est considéré comme gênant et puni d'une amende de 2<sup>e</sup> classe (35 euros) le fait de se garer devant les entrées carrossables des immeubles riverains. Il est interdit de se garer devant un bateau, même si c'est le sien.

Mais rien n'interdit dans la réglementation de stationner en face d'un bateau ... Toutefois, si c'est un stationnement gênant, empêchant un véhicule d'entrer ou sortir de chez lui, c'est verbalisable. Tout dépend de la configuration de la rue (étroite ou non).

### **5- Installation d'une "Boîte à livres" au marché**

Il est proposé, comme il peut l'être constaté dans d'autres communes, de délimiter un emplacement afin d'y déposer des livres.

Ces derniers seraient à la disposition, à titre gracieux, des habitants. La boîte étant approvisionnée également par ces derniers.

L'endroit qui pourrait être retenu pouvant se trouver, pour des raisons de praticité et de mise sous abri en cas d'intempéries, sous la halle du marché et donc disponible les jours de marché.

La proposition est accueillie favorablement et la mairie se rapprochera du service jeunesse qui avait déjà mis en œuvre une telle démarche à l'entrée du parc Chaussy.

## **6 - Informations diverses**

### **a) Déploiement de la fibre.**

Le déploiement sous terrain est terminé (sauf dans une partie du Bois l'Evêque).

Le déploiement aérien est toujours en cours, notamment dans le quartier Beausoleil.

SFR, orange et Bouygues Télécom proposent la fibre à Combs-la-Ville. Free, qui n'était pas positionné au départ, semble s'intéresser à Combs-la-Ville mais sans certitude de notre part pour le moment.

Le déploiement devrait être terminé au 1<sup>er</sup> semestre 2020 selon les dernières annonces de SFR.

La société SFR n'a pas respecté l'engagement qu'elle avait pris de finaliser le déploiement de la fibre en 2018. La mairie attend donc de SFR qu'elle respecte son engagement de déployer la fibre sur la totalité de la commune.

Il appartient à chacun de contacter son propre opérateur afin de vérifier l'éligibilité au raccordement et ainsi d'être relié au réseau.

### **b) Groupement Partenariat Opérationnel (GPO )**

Pour renforcer son action en matière de Sécurité du quotidien, le commissariat de Moissy Cramayel a mis en place un Groupe de Partenariat Opérationnel (GPO). La composition du GPO est évolutive. Elle sera élaborée en fonction du sujet traité. La mission du GPO est de répondre aux demandes de la population en matière de sécurité. Il s'agit donc d'identifier ces besoins puis de proposer des solutions de manière collégiale et partenariale. L'objectif est de pouvoir apporter au plus près de nos concitoyens une réponse adaptée et concrète. Chaque partenaire, sur un problème précis, mettra en œuvre des actions spécifiques relevant de son domaine de compétence. Lors de la réunion suivante, le GPO dressera un bilan et réajustera le dispositif si besoin.

Les premiers GPO se sont réunis fin mai. Des réunions régulières seront organisées afin de réunir les remarques et ou constatations des différentes situations conflictuelles.

Les habitants qui font remonter des problèmes de sécurité à la police nationale, peuvent être invités au GPO qui se tiendra sur le sujet pour lequel ils ont écrit.

### **c) Les Estivales**

Les conseils de quartier avaient été sollicités afin de faire des propositions en vue d'organiser les différentes manifestations qui vont se dérouler durant l'été.

Un encart et un livret détaillant toutes les activités retenues seront insérés dans le prochain journal "Rencontre" à paraître-début juin.

### **d) La mer commence ici**

Dans la continuité de l'opération « La mer commence ici » (affiches, inscriptions sur les trottoirs en différents endroits de la commune...), il est prévu une opération nettoyage du Bois l'Evêque le mercredi 12 juin à partir de 14h.

## **Questions du public :**

### **Intervention de Mme Bailly**

Le garage de son domicile situé en contrebas de la rue de l'Yerres est régulièrement inondé suite à l'écoulement des eaux de source ainsi que du déversement des eaux de pluies provenant de la ruelle située plus haut.

Le motif serait l'engorgement des avaloirs.

Les époux Bailly ont, à plusieurs reprises, contacté les services de Grand Paris Sud, seuls en charge de la gestion de ce type d'incident. (Ne dépend plus du Centre Technique Municipal...)

Malgré une intervention de leur part, le problème n'est pas résolu à ce jour.

La commune doit contacter GPS en vue de trouver une solution définitive à cette gêne.

### **Intervention de M. Morhan**

a) Souhaite que soit rappelé de façon spécifique la réglementation relative aux nuisances sonores.

(Annonces sur panneaux d'affichage, édition d'un feuillet détachable inséré dans le journal Rencontres...)

Pourquoi pas mais la solution de se rapprocher de son voisin afin de d'essayer de discuter du problème peut aussi être envisagée.

b) Présence de rats dans son jardin

Sont habilités pour ce type d'intervention les services de Grand Paris Sud dont le numéro du service compétent est rappelé. Soit le 01 69 90 86 70

c) Demande de création d'un nouveau parc de jeux pour enfants.

Actuellement la commune ne dispose pas d'emprise foncière disponible pour la création de nouveaux espaces de jeux.

Il est en outre rappelé les nombreux endroits possédant déjà ce type d'installation : Parc de la Borne Blanche, square Idalion, square des Brandons, Stade (Bords de l'Yerres), allée des Princes, Parc Arthur Chaussy, square rue d'Icare, square rue Frégate la Boudeuse. Les jeux qui ont été retirés dans le parc central seront réinstallés à l'issue des chantiers immobiliers.

d) Il est demandé la possibilité de limiter la vitesse à 30Km/h rue Louise Michel.

Depuis sa réfection certains automobilistes auraient tendance à emprunter cette voie à une vitesse paraissant excessive.

Il n'apparaît pas souhaitable au risque de causer un précédent d'accéder à cette demande. Il appartient aux usagers empruntant cette voie, à double sens et à stationnement alterné, de modérer leur vitesse.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h.

M. Périidon rappelle qu'il s'agit du dernier conseil de quartier compte tenu de l'approche de la période électorale en vue des élections municipales de 2020.

Il remercie les membres du conseil de quartier pour leur implication et le travail accompli durant cette mandature.

**Le Maire-adjoint  
chargé de l'animation des Conseils de Quartier,**

**Le Co-vice président,**

**Frédéric PÉRIDON**

**M. KLEIN**